



École
nationale
des
chartes

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2017

Délibération n°2017-19 : Modification des modalités de prise en charge financière des stages des élèves archivistes paléographes en régions

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 décembre 2017,

APPROUVE

le plafond de l'indemnité « per diem » versée aux élèves archiviste-paléographe pendant leurs stages obligatoires dans le cadre de leur scolarité, lorsque le stage se déroule en dehors de la région Île-de-France, fixé à 22,75 euros/jour et permettant la prise en charge des seuls frais d'hébergement.

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0



Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes

Louis GAUTIER

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@enc-
sorbonne.fr
Bibliothèque
12, rue des Petits-Champs
F-75002 Paris
T + 33 (0)1 55 42 88 69
bibliotheque@enc-
sorbonne.fr
www.enc-sorbonne.fr